

Ouverture de la séance à
20 h 30

Présents :

Martine AMESLANT,
Florence CHAM,
Nicolas LOUBIER,
Philippe ANDRÉ,
Patrick FRAISSE,
Robert HEUZÉ,
Yannick FABRE,
Axel BONHOMME,
Marie Christine AUJOULAT,
Jean-Pierre BRAUD,
Sébastien BROUSSARD,
Claude SOLIGNAC,
Mireille GARDES SAINT PAUL,
Sonia CHATEAUNEUF,
Liliane REBOUL,
Anne-Marie DUMAS,
Philippe LASSEYTE

Absent : **Kévin RANC**

Excusé : **Christophe PIGNOL**

Secrétaire de séance :
Martine AMESLANT

Fin de séance : 22H30

Compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

Table des matières

.....	Ordre du jour
1-	Affectation des résultats 2019
•	Budget commune
•	Budget eau et assainissement
2-	Vote du budget primitif 2020
•	Commune
•	Eau et Assainissement
3-	Tarifs eau et assainissement 2020-2021
4-	Fond de concours SDEE pour compteur fourniture boulangerie Chambon le Château
5-	Fond de concours SDEE pour enfouissement réseaux route d'Ancette dans le cadre de l'opération assainissement Chambon le Château
6-	Recrutement d'un personnel pour l'école (cantine et entretien des locaux communaux)
2.....	Questions diverses

Ordre du jour :

1-Affectation des résultats 2019 :
Budget Commune :

Sachant que les comptes administratifs de l'exercice 2019 ont été approuvés,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 ;
Constatant que le résultat global fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 87 548.50€ de même qu'un résultat de clôture en section d'investissement de **-21 327.64€**

Compte tenu des priorités définies en matière d'opérations d'investissement pour l'année 2020,

M. le Maire propose au Conseil d'affecter le résultat 2019 comme suit au Budget 2020 :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	
Investissement	
Résultat d'investissement :	- 21 327.64
Reste à réaliser en dépenses :	- 55 000.00
Reste à réaliser en recettes :	13 447.32
<i>Montant à affecter à la section d'investissement</i>	<i>62 880.32</i>
Fonctionnement :	
Résultat de l'exercice : excédent	87 548.50
Virement à la section d'investissement. Titre au 1068	62 880.32
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 002	24 668.18

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat 2019 au budget 2020 comme proposé.

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT M49 / AFFECTATION DE RESULTAT 2019

Sachant que les comptes administratifs du budget Annexe Eau Assainissement de l'exercice 2019 ont été approuvés

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **23 005.53€** et un résultat de clôture en section d'investissement de **299 630.03€**

M. le Maire propose au Conseil d'affecter ce résultat comme suit au budget 2020:

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019	
<u>Investissement</u>	
Résultat d'investissement à reporter (antérieur + exercice)	299 630.03
001: Reste à réaliser en dépenses :	0.00
Reste à réaliser en recettes :	0.00
	299 630.03
<u>Fonctionnement :</u>	
<u>Résultat de l'exercice</u> : excédent	23 005.53€
Virement à la section d'investissement	0.00€
Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) 002	23 005.53€

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat 2019 au budget 2020 comme proposé

5-BUDGET PRIMITIF 2020 :

M. Claude SOLIGNAC, maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2020 de notre commune,

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL :

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Résultat reporté	Total	Opérations réelles	Résultat reporté	Total
Section de fonctionnement	619 108.28	0.00	619 108.28	594 440.10	24 668.18	619 108.28
Section d'investissement	617 521.91	21 327.64	638 849.55	638 849.55	0.00	638 849.55
Total	1 236 630.19	21 327.64	1 257 957.83	1 233 289.65	24 668.18	1 257 957.83

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Claude SOLIGNAC, maire

Après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget principal de la commune, par opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

- BUDGET PRIMITIF 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT:

M. Claude SOLIGNAC, maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Je vous invite à adopter le budget primitif 2020 du budget de l'Eau et assainissement,

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre ainsi :

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL :

	Dépenses			Recettes		
	Opérations réelles	Résultat reporté	Total	Opérations réelles	Résultat reporté	Total
Section de fonctionnement	115 716.23	0.00	115 716.23	92 710.70	23 005.53	115.716.23
Section d'investissement	667 818.73	0.00	667 818.73	368 188.70	299 630.03	667 818.73
Total	783 534.96	0.00	783 534.96	460 899.40	322 635.56	783 534.96

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. Claude SOLIGNAC, maire

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

ADOpte le budget primitif 2020 du budget de l'eau et assainissement, par Opération en section d'investissement et par chapitre en section de fonctionnement.

Définition de tarifs de l'eau et assainissement pour la période Août 2020- juillet 2021 :

M. le Maire rappelle que :

suite à la fusion des communes, les tarifs de l'eau devraient être identiques sur le nouveau

territoire. Cependant, après consultation du SATEP et de la Préfecture, l'unicité d'un tarif devrait prévaloir dès lors que le service est identique.

Dans notre cas, nous avons 2 services d'approvisionnement en eau potable distincts :

Captage sur l'Ance et station de traitement de l'eau potable pour l'ancien territoire de Chambon le Château

Captages de Brenac, Maschambaud, etc..... sans traitement de l'eau prélevée pour l'ancien territoire de St Symphorien.

De ce fait, nous pouvons donc maintenir, pour l'instant, 2 tarifs différenciés.

Tarifs pratiqués du 01 août 2019 au 31 juillet 2020 :

En euros HT	Commune déléguée de Chambon le Château	Commune déléguée de Saint-Symphorien	Proposition 2020-2021	
EAU POTABLE				
Abonnement	55,85	55.85	55.85	
Prix du m3, de 0 à 50 m3	1.05	1,05	1.05	
De 51 à 150 m3	1.05	0.80	1.05	
Plus de 150 m3	1.05	0.40	0.40	
Droit d'accès au réseau	600.00	600.00	600.00	
Dépose de compteur	200.00	200.00	200.00	
Remplacement compteur d'eau	120.00	120.00	120.00	
Fermeture et ouverture vannes d'eau	20.00	20.00	20.00	
Branchement AEP au-delà de 10 ml	15 € le ml	15 € le ml	15€ le ml	
Pose nouveau compteur suite à dépose	150.00	150.00	150.00	
Nombre de m3 gratuits pour une construction neuve	30 m3	30 m3	30 m3	
ASSAINISSEMENT				
Abonnement	35.00	28.00	28.00	
Prix du m3	0,75	0,62	0.75	0.62
Plus de 50 m3	/	0,15	/	0.15
Droit d'accès au réseau	400.00	400.00	400.00	

Au vu de ces éléments, **le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'appliquer pour la période du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 les tarifs proposés.**

Fond de concours SDEE pour compteur fournil boulangerie Chambon le Château :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212-26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

Vu l'opération mise aux normes du fournil de la boulangerie de Chambon le Château.

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération opérations et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement d'un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Extension BTS 60kVA Boulangerie, route de Grandrieu - Chambon le Château	4 802,25 €	Participation du SDEE	3 802,25 €
		Fonds de concours de la commune (soit forfait 1000€)	1 000,00 €
Total	4 802,25 €	Total	4 802,25 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la proposition de M. le maire ;
S'ENGAGE à verser le fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;
DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Fond de concours SDEE pour enfouissement réseaux route d'Ancette dans le cadre de l'opération assainissement Chambon le Château :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5212.26,

Vu les dispositions du décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et sa rubrique 76 afférente aux fonds de concours,

Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère,

Vu l'opération création d'une STEP et réfection des réseaux,

M. le Maire expose :

Suite à la demande concernant les travaux d'électrification désignés ci-après, des devis estimatifs ont été établis pour ce projet dont la réalisation relève de la compétence du SDEE.

Afin de financer cette opération et en application des délibérations relatives à la participation des communes et de leurs groupements, le SDEE sollicite le versement des fonds de concours selon les plans de financement suivants :

Dépenses TTC		Recettes TTC	
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Enfouissement BTS bourg de Chambon le Château, route d Ancette	11 898,73 €	Participation du SDEE	10 411,39 €
		Fonds de concours de la commune (15% du montant HT des travaux)	1 487,34 €
Total	11 898,73 €	Total	11 898,73 €
Nature des travaux	Montant	Financement	Montant
Génie civil coordination bourg de Chambon le Château, route d Ancette	21 681,00 €	Participation du SDEE	14 454,00 €
		Fonds de concours de la commune (40% du montant HT des travaux)	7 227,00 €
Total	21 681,00 €	Total	21 681,00 €

Les participations sollicitées dans le cadre de ces travaux sont calculées au prorata du montant des estimations ; en cas de modification substantielle de celles-ci lors de la réception des décomptes définitifs des entreprises, une nouvelle délibération sera alors demandée par le SDEE.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ADOpte la proposition de M. le maire ;
S'ENGAGE à verser les fonds de concours en une seule fois, après achèvement des travaux ;
DECIDE d'amortir, sur un seul exercice, la subvention d'équipement dont les crédits seront inscrits à l'article 2041582.

Recrutement d'un personnel pour l'école (cantine et entretien des locaux communaux) :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que le contrat Parcours Emploi Compétence de Mme Virginie CORNUBET, a été rompu d'un commun accord avec la collectivité le 23 février dernier, elle occupait les fonctions de cantinière/Agent d'entretien.

M. le Maire indique qu'il est donc nécessaire de recruter un personnel municipal dont les missions principales seront d'assurer les fonctions de fabrication des repas, d'élaboration des menus, de gestion et suivi des commandes, de service et surveillance des repas et entretien quotidien des locaux de l'école primaire et réguliers des bâtiments publics communaux sur un temps de travail de 24h/semaine annualisé.

M. le Maire propose donc au Conseil, selon la procédure réglementaire (déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG, offre d'emploi dans journal local, entretiens d'embauche, recrutement) l'embauche d'un personnel municipal, sur le poste d'adjoint technique auprès de l'école primaire Guy MARTIN à compter du 01 septembre 2020.

Au vu des spécificités du poste : temps non complet annualisé, travail auprès des enfants, connaissances des méthodes d'hygiène dans les collectivités,

Après débat, le Conseil Municipal, décide, par 14 voix pour, le recrutement d'une personne en contrat CDD pour l'année scolaire 2020-2021, soit du 01 septembre 2020 au 31 août 2021.

M. le Maire est chargé de mener l'opération de recrutement

Création de commissions internes :

M. le Maire propose au conseil la création de commissions internes qui seront en charge d'étudier et d'émettre des avis et présenter au conseil municipal le résultat de leur étude et réflexion dans les domaines ci-après :

Distribution d'eau potable :

Mireille GARDES SAINT PAUL
Yannick FABRE
Patrick FRAISSE

Installation panneaux photovoltaïques :

Sébastien BROUSSARD
Anne-Marie DUMAS
Axel BONHOMME

Habitat, économie d'énergie :

Mireille GARDES SAINT PAUL
Sébastien BROUSSARD
Jean-Pierre BRAUD

Réhabilitation école de l'Herm :

Nicolas LOUBIER
Patrick FRAISSE
Sébastien BROUSSARD

Développement, tourisme :

Jean-Pierre BRAUD
Liliane REBOUL
Marie-Christine AUJOULAT

Sonia CHATEAUNEUF
Yannick FABRE

Désignations des représentants au SICTOM :

Titulaire : Jean-Pierre BRAUD

Suppléant : Philippe LASSEYTE

Questions diverses :

- Compte rendu réunion STEP Chambon :

M. le Maire informe l'assemblée que l'opération création d'une station d'assainissement des eaux usées et réfection des réseaux est en passe de débuter, une réunion de démarrage a eu lieu le 08 juillet dernier et le début des travaux de la phase 1 (*mise en séparatif et réfection des réseaux route de Langogne, rue du couvent, place de l'église et impasse du communal*) est programmé pour le mois d'octobre 2020.

- Compte rendu réunion captages Maschambaud

M. le Maire informe l'assemblée que, dans la cadre de la régularisation des captages de Maschambaud (mises aux normes des captages, des périmètres de protection,etc....), le cabinet Falcon chargé de l'étude a présenté aux nouveaux élus son diagnostic le 09 juillet dernier, en présence de représentants de l'ARS, du SATEP et de la DDT.

Au vu des éléments de ce dossier, les élus se laissent un délai de réflexion et d'étude avant de lancer le dossier d'enquête publique.

- Biens sans maitre :

Suite au constat que la commune, notamment la commune déléguée de Saint Symphorien aurait sur son territoire un certain de terrains dits « biens sans maitre », M. Philippe ANDRÉ propose à l'assemblée de travailler sur la recherche et le recensement de ces biens. M. Nicolas LOUBIER propose de l'accompagner dans cette investigation.

La séance est levée à 22H30